

RESOLUTION N° AGN/55/RES/3

OBJET :

COOPERATION DANS LES AFFAIRES DE
TERRORISME ; GUIDE A L'USAGE DES
B.C.N. ET DES SERVICES SPECIALISES

CLASSEMENT DE CETTE RESOLUTION :

1 exemplaire dans le CLASSEMENT
CHRONOLOGIQUE à l'année 1986

1 exemplaire dans le CLASSEMENT MATIERE

dans la rubrique : Criminalité de
violence

à la sous-rubrique : Divers

1 exemplaire dans le CLASSEMENT MATIERE

dans la rubrique : Aviation civile -
Police de l'air

à la sous-rubrique : Actes illicites
dirigés contre l'aviation civile

1 exemplaire dans le CLASSEMENT MATIERE

dans la rubrique : Règles générales
relatives à la coopération inter-
nationale entre services de police ou
ayant des tâches policières

TEXTE DE LA RESOLUTION

L'Assemblée générale de l'O.I.P.C.-INTERPOL, réunie en sa 55ème session à BELGRADE, du 6 au 13 octobre 1986,

RAPPELANT la résolution N° AGN/54/RES/1 (Washington, 1985) par laquelle le Secrétariat général a été invité à préparer un guide à l'usage des B.C.N. et des services spécialisés indiquant les possibilités pratiques qui existent actuellement en matière de coopération dans les affaires de terrorisme,

CONSTATANT que le 4ème Colloque sur le terrorisme international (Saint-Cloud, du 28 au 30 mai 1986) a discuté du contenu de ce guide et qu'un groupe de travail s'est réuni (Saint-Cloud, du 22 au 24 juillet 1986) afin d'assister le Secrétariat général dans l'élaboration du projet de guide,

AYANT EXAMINE le rapport N° 18, présentant le projet dudit guide à l'Assemblée générale,

ADOpte le "Guide pour la lutte contre le terrorisme international" tel qu'il figure en annexe du rapport N° 18,

INVITE les B.C.N. à diffuser ce guide sur le plan national aux services spécialisés compétents et à l'utiliser à leur gré dans la coopération policière internationale relative aux affaires de terrorisme.